

Votants: 71

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 28 juin 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 9 iuillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 juillet 2019

CONSERVATOIRE – RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ACTIVITE MUSIQUE DE PRAHECQ A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Michel PAILLEY, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Carole BRUNETEAU à Jacqueline LEFEBVRE, Christelle CHASSAGNE à Rose-Marie NIETO, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Fabrice DESCAMPS à Anne-Lydie HOLTZ, Pascal DUFORESTEL à Jacques TAPIN, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Agnès JARRY à Yamina BOUDAHMANI, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Christine HYPEAU, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Elisabeth MAILLARD à Christian BREMAUD, Marcel MOINARD à Elmano MARTINS, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Florent SIMMONET à Jeanine BARBOTIN

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents:

Jean-Michel BEAUDIC, Serge MORIN, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

<u>Titulaires absents excusés</u>:

Alain BAUDIN, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Elisabeth MAILLARD, Josiane METAYER, Marcel MOINARD, René PACAULT, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Florent SIMMONET

<u>Président de séance</u>: Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 JUILLET 2019

CONSERVATOIRE – RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ACTIVITE MUSIQUE DE PRAHECQ A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

Monsieur Jérôme BALOGE, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L.5216-5,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2004 définissant la politique d'apprentissage et de pratique de la musique et de la danse, et reconnaissant d'intérêt communautaire des établissements correspondants à l'ensemble des critères suivants :

- Etablissement en activité (sont exclus les projets d'équipements qui seront transférés lors de leur mise en activité),
- Etablissement d'enseignement public,
- Etablissement géré et animé par du personnel professionnel,
- Local dédié à l'exercice des activités de musique et de danse,
- Etablissement ouvert à tous les publics.

Considérant l'activité musicale portée par la Commune de Prahecq ; que la qualité proposée et son rayonnement actuel s'inscrivent dans les objectifs du projet actuel de l'établissement du Conservatoire ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal de Prahecq en date du 3 juin 2019 d'accepter le transfert de cette activité correspondant à la définition de l'intérêt communautaire lié à la compétence « Politique d'apprentissage et de pratique de la musique et de la danse » ; qu'il sollicite ce transfert au 1er janvier 2020 ;

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Reconnaître d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2020, la politique d'apprentissage et de pratique de l'activité musique dispensée dans le local du 7 rue des écoles à Prahecq, dans les conditions de majorité qualifiée ;
- Autoriser le Président, ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à cette reconnaissance.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée